

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°2Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2020	DM 1	DM 2	Total budget 2020
Recettes de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	313 000 €	45 993 000 €
Dépenses de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	313 000 €	45 993 000 €
Recettes d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	90 000 €	40 298 000 €
Dépenses d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	90 000 €	40 298 000 €

Cette décision modificative prévoit :

Une hausse nette de la section de fonctionnement de 313 000 € se décomposant ainsi :**En dépenses :**

- + 279 400 € de dépenses directes de fonctionnement supplémentaires liées à la Covid dont 125 k€ d'achats de masques et équipements de protection, 78 k€ de primes exceptionnelles aux agents et 13 k€ d'analyses médicales pour le personnel qui a assuré la continuité du service public, 36 k€ d'aides aux familles et aux commerçants, 16 k€ de consultations et 11 k€ de communication institutionnelle ;
- + 33 600 € d'autofinancement complémentaire destiné à financer pour partie les dépenses d'investissement engagées dans le cadre de la Covid.

En recettes :

- + 221 000 € de subventions des partenaires institutionnels dont 201 k€ du département des Hauts-de-Seine et 20 k€ de la Métropole du Grand Paris ;
- + 62 000 € de remboursements de masque dont 20 k€ attendus de Vallée Sud Grand Paris et 42 k€ attendus de l'Etat ;
- + 25 000 € de remboursements par la CPAM du traitement des personnes qui sont restées chez elles pour garde d'enfant (ASA - autorisation spéciale d'absence) ;
- + 5 000 € de recettes diverses.

Une hausse nette de la section d'investissement de 90 000 € se décomposant comme suit :**En dépenses :**

- + 58 600 € de dépenses directes d'investissement supplémentaires liées à la Covid dont 40 k€ d'achat de distributeurs de gels et plaques de protection ainsi de 18 k€ de matériels et logiciels informatiques pour permettre aux agents de travailler à distance ;
- + 7 000 € de subvention à la Fondation du patrimoine en vue de participer à des rénovations de maisons emblématiques de Sceaux (en l'occurrence, la maison du 47-49 rue de Fontenay) ;
- + 24 400 € de provisions pour acquisitions.

En recettes :

- + 45 360 € de bail à long terme (15 ans) de 3 places de parking,
- + 11 040 € de subventions notifiées en cours d'année,
- + 33 600 € d'autofinancement.

Cette décision modificative augmente l'autofinancement prévisionnel de 34 k€ en le portant à 4 925 k€ et ne modifie pas les chiffres relatifs à la dette.

Il convient de noter que cette décision modificative n'intègre que les dépenses et recettes supplémentaires liées à la Covid et que la Ville n'est pas intégralement compensée de ces dépenses supplémentaires : à ce jour, son reste à charge s'élève à 30 000 €.

En outre, les pertes de recettes et économies de dépenses ont déjà été évoquées lors de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2020 ; elles sont estimées au 30 juillet 2020 à environ 490 k€.

Le bilan final sera établi début 2021 et sera communiqué dans le cadre du vote du BP 2021, dans la mesure où le résultat 2020 sera directement impacté par des dépenses / recettes Covid.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 au budget de la Ville, exercice 2020, mentionnée dans le tableau annexé.